

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2010 A 18 H

**Etaient présents** : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., CONTE D., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

**Absents avec pouvoir** : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

En préambule, Mr CAMBON informe le conseil municipal que le « Guide de la dépendance 2010 » a classé la maison de retraite communale parmi les 25 meilleurs établissements de France sur un total de 8 000 visités (avec une note de 10/10). Ce résultat exceptionnel récompense le travail effectué et encourage à continuer dans cette voie d'exigence et de respect de la personne âgée.

Il souhaite remercier l'ensemble du personnel de cette structure qui a contribué à l'attribution de cette distinction.

## **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2009**

Après l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, Monsieur le Maire rappelle que cette réunion a pour principal objet le débat d'orientation budgétaire 2010, et tient à remercier le service comptabilité pour la qualité du travail accompli tout au long de l'année, et tout particulièrement Mr BARAT, Directeur Général des Services pour la qualité d'élaboration de ce document. Il rappelle que l'ensemble des comptes rendus de réunions et leurs annexes sont à la disposition du public à l'accueil de la Mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

## **II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Cf. annexes.

Monsieur le Maire commente point par point ce document et souligne l'incidence de la suppression de la Taxe Professionnelle sur le Budget 2010 et ceux à venir : les recettes de fonctionnement restent « figées à l'identique » et les dépenses devront donc être gérées au mieux.

Toutefois, conformément aux engagements pris, la fiscalité ne sera pas augmentée.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mr CORRECHER et Mr MARTY F. Ces derniers font le compte rendu de la réunion de la commission des finances qui s'est réunie le 3 février 2010.

Les membres de la commission, conscients des problèmes des administrés liés à la crise économique, ont ouvert un large débat et adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

- pas d'augmentation de la fiscalité,
- gestion saine de la commune durant les dernières années et notamment maîtrise de l'endettement (cf. p 8 du document),
- limiter le recours à l'emprunt pour 2010 à 600 000 € maximum pour les dépenses d'investissement, tout en essayant de réduire au maximum ce montant,
- programmation pluriannuelle des investissements et donc engagement des dépenses par ordre de priorité et examen de la commission. : par exemple l'achat de matériel écologique pour les espaces verts a été différé dans l'attente de l'attribution de subventions.

Pour 2010, les trois grands projets retenus sont les suivants :

- la poursuite de la maîtrise d'œuvre du château,
- le démarrage des travaux du réseau de chaleur au bois (budget annexe à caractère industriel et commercial exploité en régie pour lequel il est interdit à la commune de prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre de ce service),
- les travaux de voirie (notamment rue de la Piscine).

Mr MARTY souhaite toutefois porter l'accent sur le dynamisme de la commune autour du sport.

Il souhaite donc qu'une attention toute particulière soit apportée aux associations sportives lors de l'attribution des subventions et notamment celles accueillant des enfants et adolescents. Il rappelle qu'en matière d'investissement toutes les dépenses sont tournées vers la qualité de vie et le bien être des citoyens.

### **III - D.G.E. 2010 – demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 8 décembre 2009, avait voté un plan de financement des travaux d'entretien et de mise en sécurité de la courtine nord du château et la réfection des marches de l'escalier en pierre situé sur le site.

Il est aussi rappelé au conseil municipal que le coût estimatif de l'opération est estimé à 77 812.96 € H.T.

Une erreur de plume sur l'autofinancement dans le plan de financement nécessite d'annuler et de remplacer la délibération prise antérieurement. De plus, le montant de la réserve parlementaire a été ramené de 20 000 € à 3 000 €.

Par conséquent le plan de financement serait le suivant :

	Montant	Taux
Réserve Parlementaire	3 000.00 €	3.86 %
ETAT – DGE	23 344.00 €	30 %
Etat – Ministère de la culture et de la communication	12 500.00 €	16.06 %
Autofinancement	38 968.96 €	50.08 %
<b>TOTAL</b>	<b>77 812.96 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE une subvention de 23 344 € auprès de l'Etat au titre de la DGE, de 3 000 € au titre de la Réserve Parlementaire et de 12 500 € auprès de la D.R.A.C.
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention.
- DIT QUE la présente délibération remplace et annule la délibération n°2009/12/100 prise lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2009.

#### **IV - DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

##### **- Matériel écologique – entretien des espaces verts**

Le conseil municipal est informé que la commune veut intensifier sa politique de développement durable en privilégiant l'utilisation de matériel écologique notamment dans l'entretien des espaces verts.

Pour se faire, le service s'équiperait de taille-haies électriques pour remplacer ceux à moteurs thermiques obsolètes.

La technologie proposée met en oeuvre un ensemble de moteur électrique et de batterie au lithium-ion d'ultra-haute capacité.

Le montant total de l'achat de ce matériel peu pollueur s'élève à 3 675 € H.T.

Le conseil municipal sollicite du département, de la région et l'ADEME une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition de celui-ci.

##### **- La cuisine**

- **Le tiroir**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le centre d'art La cuisine met à l'oeuvre une réflexion liée aux champs de l'alimentation qui se concrétise par trois expositions annuelles. Au-delà de ces missions essentielles, un travail de médiation est réalisé pour établir un lien aux populations.

Adossé au centre d'art La cuisine, Le tiroir est un projet de cabinet de création et de recherche qui cherche à se développer dans un ancrage territorial afin de compléter les actions du centre. Le tiroir propose ainsi d'accroître le lien aux publics par un travail permanent de création piloté par Stéphanie Sagot et Vincent Cavaroc, des artistes issus de pratiques et disciplines différentes.

Tout au long de l'année, œuvres et projets de design seront produits en résonance directe avec les populations environnant La cuisine. Celles-ci ne seront pas simples destinataires de ces productions artistiques : elles en seront tour à tour collaborateurs, partenaires, sujets et acteurs.

Il s'agit ainsi d'expérimenter à l'échelle de la ville la notion d'infiltration de l'art dans le quotidien et de faire de Nègrepelisse le laboratoire d'un nouveau rapport à la création. Cette expérience, totalement inédite en territoire rural, viserait également à élaborer un modèle de développement qui pourrait trouver un rayonnement à l'échelle internationale.

Par ailleurs, il s'agit d'accompagner la construction du bâtiment de La cuisine et d'accroître son attractivité auprès de la population.

Ce projet entre dans le dispositif du Plan de Développement Rural Hexagonal au titre du Leader 2007/2013 du Pays Midi-Quercy.

Le coût total du projet s'élève à 12 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financement européen (FEADER) .....	6 000 €
Autofinancement .....	6 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention au titre du FEADER pour un montant de 6 000 €.

- **Construction du centre d'art sur les ruines du château**

Par délibération du 28 mars 2006, la commune de Nègrepelisse avait adopté le plan de financement du projet de construction d'un centre d'art sur les ruines du château.

Le Conseil Régional a attribué une subvention à la commune de Nègrepelisse pour la création du centre d'art La cuisine, d'un montant de 467 413 € calculée au taux de 20% d'une dépense subventionnable évaluée à 2 337 072 € HT (y compris maîtrise d'oeuvre et hors VRD).

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a accordé une aide de 584 268 € dans le cadre du contrat de pays Midi-Quercy et une aide de 543 485 € au titre des bâtiments inscrits.

Une subvention au titre du F.N.A.D.T. de 70 050 € a été obtenue pour financer les études et la maîtrise d'oeuvre.

Aujourd'hui, l'estimation des travaux au niveau de la phase d'avant projet définitif s'élève à 3 253 019 €.

Le montant estimatif des travaux, y compris les honoraires s'élève à 3 832 000 €.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

	Montant	Taux
ETAT (F.N.A.D.T.)	70 050 €	1.83 %
CONSEIL REGIONAL	856 113 €	22.34 %
CONSEIL GENERAL (contrat pays Midi-Quercy)	958 018 €	25 %
CONSEIL GENERAL (bâtiments inscrits)	917 235 €	23.94 %
AUTOFINANCEMENT	1 030 584 €	26.89 %
TOTAL	3 832 000 €	100.00

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention complémentaire auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

## **V - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Mr PARIS C. donne lecture d'une analyse des vitesses constatées rue Marcelin Viguié et rue du Temple effectuées après la mise en service de la rue principale en sens unique.

- Rue du Temple : le nombre de véhicules jour est passé de 2 301 à 4 395, alors que la vitesse moyenne a diminué (40 km/h au lieu de 42km/h).

- Rue Marcelin Viguié : le nombre de véhicules jour est passé de 2 309 à 1876, alors que la vitesse moyenne a également diminuée (37 km/h au lieu de 39 km/h).

A noter que peu d'infractions ont lieu dans la journée, et donc l'analyse de ce rapport permet d'indiquer qu'actuellement aucun aménagement spécial n'a besoin d'être effectué.

A compter du 15 février, les rues du Presbytère et des Pêcheurs seront aménagées en sens unique.

Cette dernière modification du plan de circulation dans le village permettra de sécuriser définitivement le centre de bourg.

Enfin la mise en place de la zone bleue – Rue Marcelin Viguié – permet de libérer de nombreuses places devant les commerces. A noter, que certaines contraventions ont déjà été appliquées.

Mme HENRI M. s'étonne de la suppression de conteneurs collectifs au lieu-dit « Mirande » alors qu'aucune collecte au porte à porte n'a été mise en place. Mr AURADE doit solutionner ce problème dans les meilleurs délais.

Mr MARTY F. informe l'assemblée de la présence de frelons asiatiques sur notre territoire. Pour lutter contre la prolifération de ce nuisible et pour protéger les abeilles souffrant déjà de la pollution atmosphérique, la municipalité de Nègrepelisse et le service des Espaces Verts ont décidé de mener une action de « destruction de ces insectes » du 15 février à 15 mai.

Ainsi de simples pièges vont être réalisés avec des bouteilles plastiques et du sirop et installés dans les zones où des nids ont été décelés.

Un article paraîtra dans la presse et sur le site internet de la commune afin de sensibiliser la population sur ce problème et les inciter à se rendre à l'accueil de la mairie pour la pose éventuelle d'un piège dans leur propriété.

Mme BEAUTES VOIROL C. indique que dans le cadre des « Journées Nature de la région Midi-Pyrénées » organisées du 29 mai au 6 juin prochain, la municipalité a choisi d'organiser une animation axée sur les abeilles et appelée « le chemin des abeilles ».

Une première réunion est programmée le 3 mars prochain.

Elle soulève également des problèmes de voirie (le stationnement à proximité de l'église et le stop rue de la Piscine) qui devront être étudiés lors d'une réunion de la commission.

Mr JACQUOT S. déplore la négligence de certains administrés qui polluent le ruisseau de Longues Aygues (notamment derrière le magasin « Le Mutant ») par le déversement d'eaux usées.

Mr le Maire donne lecture d'un message transmis par un randonneur à Mme LEROUX, directrice de la communauté des communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, qui dénonce notamment avec vigueur le déversement de boues dans un champ en bordure du ruisseau par l'entreprise VIDALLET.

Mr CAMBON informe toutefois l'assemblée qu'il adressera ce courrier à Mr le Préfet de Tarn-et-Garonne pour le sensibiliser à ce problème et à terme trouver une solution dans le traitement des eaux usées (création d'une unité de traitement par ex.)

Mr TELLIER M. remercie M. MOURIERES car la visite du territoire de la commune par les conseillers municipaux effectuée le samedi 6 février dernier a été très intéressante et instructive.

Mr MERCIER S. rappelle que tout problème lié à la circulation en agglomération doit être signalé afin de pouvoir y remédier rapidement. Mr le maire rappelle la présence journalière des adjoints en mairie.

Mr MOURIERES D. informe l'assemblée que de nombreuses routes sont dégradées : les pluies, le gel, la sécheresse sont à l'origine de cette dégradation et l'intervention constante des services techniques de la commune ne peut toutefois y faire face.

Mr AURADE P. informe que les travaux d'aménagement paysager et urbain de la Piscine sont en cours d'achèvement.

Mr RICARD J. félicite le personnel de la médiathèque pour son bon fonctionnement mais estime que l'accès à la médiathèque est souvent difficile, le parvis étant boueux. Mr le Maire souhaite que la commission des travaux étudie le problème d'infiltration des eaux et propose une solution, le choix d'un sol non goudronné devant toutefois être maintenu.

Mr DELMAS F. informe l'assemblée que Mr le Préfet a visité les propriétés de Mrs BATUT et RAUJOL, et que durant cette visite le problème économique des agriculteurs a été évoqué.

Mr COMBES C. informe l'assemblée que le carnaval intercommunal aura lieu le 19 mars prochain.

Mme AUTIQUET B. rappelle la gêne occasionnée par les pigeons, notamment en centre bourg.

Mr le Maire évoque les diverses solutions : l'effarouchement par des faucons, les pièges, et bien sûr inciter les propriétaires à condamner les « entrées » de leurs greniers.

Mr DELMAS F propose de prendre contact avec la fédération de chasse, afin de connaître leur préconisation.